

**COUR DU QUÉBEC**  
(Chambre civile)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS

N° : 450-22-010492-123

DATE : Ce 30 novembre 2012

---

**SOUS LA PRÉSIDENCE DE : CATHERINE LAPOINTE, GREFFIÈRE**

---

**GARAGE O. UBALD FRÉCHETTE INC.**, personne morale légalement constituée,  
ayant une place d'affaires au 571, 1<sup>ère</sup> avenue, à Asbestos, province de Québec,  
J1T 4K4, district de Saint-François

Partie demanderesse

c.

**LINDA LACROIX**, domiciliée et résidant au [...], à Asbestos, province de Québec, [...],  
district de Saint-François

Partie défenderesse

---

**JUGEMENT**

---

[1] La greffière, après avoir étudié la procédure et la preuve;

[2] **ATTENDU** que la partie demanderesse réclame à la partie défenderesse la somme de 822,61\$ représentant le solde dû pour marchandises vendues et livrées et services rendus;

[3] **VU** la déclaration sous serment d'un représentant de la partie demanderesse et les pièces produites au dossier;

[4] **VU** l'inscription pour jugement par défaut de comparution;

[5] **CONSIDÉRANT** que la partie demanderesse a prouvé les allégations essentielles de sa requête pour la somme de 822,61 \$;

**PAR CES MOTIFS :**

[6] **CONDAMNE** la partie défenderesse à payer à la partie demanderesse la somme de 822,61 \$, avec intérêts au taux de 24 % l'an à compter du 29 août 2011 et les dépens.

---

M<sup>e</sup> Catherine Lapointe  
Greffière

CC: M<sup>e</sup> Denis Beaubien  
Procureur de la partie demanderesse

N.B.: Un an après la date du présent jugement, les pièces produites au dossier seront détruites à moins que les parties n'en reprennent possession avant cette échéance.